Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 079-200069755-20261027-C22_10_2026_04-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

N° C22_10_2026_04 - Fonds de concours aide à l'achat de broyeurs pour les communes - Attribution d'une aide à la commune de Clussais-la-Pommeraie (annexes)
Annexe(s) :
- Plan financement Clussais-la-Pommeraie
- Convention financement Clussais-la-Pommeraie
- Règlement attribution

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	63	12	74	11

Pour : 74	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1

Sans participation de Monsieur Etienne FOUCHE

Date de convocation : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, VUE Stéphanie, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BRENET François, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, LAMBIN Corinne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, MARTIN Patrick, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUÉRY Patrice, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominqiue, MACAUD Isabelle, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POIRIER Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à LARGEAU Vanessa), BONNIN Jean-Marie (pouvoir donné à OUVRARD Émilie), BOUYER Nadia (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), CHAILLER Catherine (pouvoir donné à AUDÉ Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), FOURNIER Baptiste (pouvoir donné à LEON-HENRI Aurélie), GIRAUD Mélodie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BIET Christelle), THELLIER Odile (pouvoir donné à NEE Nicole)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 079-200069755-20261027-C22_10_2026_04-DE

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, INGRAND Emmanuel, LUSSEAU Christian, MAGNAN Jean-Christophe, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas, VICHIT Luc

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Fonds de concours aide à l'achat de broyeurs pour les communes - Attribution d'une aide à la commune de Clussais-la-Pommeraie (annexes)

Annexe(s) :

- Plan financement Clussais-la-Pommeraie

- Convention financement Clussais-la-Pommeraie

- Règlement attribution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 V relative aux fonds de concours entre les communautés de communes et leurs communes membres ;

Vu la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire de 2020 obligeant la généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°C25_01_2024_03 approuvant le plan d'actions pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets sur le territoire de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°C25_09_2025_09 portant création du fonds de concours d'aide à l'achat de broyeurs pour les communes et définissant les modalités d'attribution ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Clussais-la-Pommeraie en date du 15/09/2026 concernant la demande d'aide du fonds de concours de la communauté de communes ;

Vu le dossier de demande d'aide de la commune de Clussais-la-Pommeraie déposé en date du 17/09/2026 et réputé complet ;

Vu le plan de financement joint en annexe ;

Considérant que le coût de l'acquisition du broyeur de végétaux s'élève à 22 500 € HT ;

Considérant que la commune de Clussais-la-Pommeraie sollicite à ce titre un fonds de concours de 4 000 €, le solde de 18 500 € étant financé par la commune ;

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire ;

Considérant que cette demande répond aux conditions d'attribution fixées par la délibération n° C25_09_2025_09 précitée ;

Considérant les crédits inscrits au budget à cet effet ;

La communauté de communes Mellois en Poitou est compétente en matière de prévention et gestion des déchets. Les déchets végétaux déposés en centre de

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 079-200069755-20261027-C22_10_2026_04-DE

valorisation peuvent faire l'objet d'une gestion de proximité, notamment par le broyage. Cette pratique constitue une alternative efficace permettant de réduire significativement les apports en centre de valorisation.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Communauté de Communes Mellois en Poitou, par délibération du conseil communautaire en sa séance du 25 septembre 2025, a instauré un fonds de concours pour accompagner les investissements communaux favorisant la valorisation locale des déchets verts.

Pour rappel, les objectifs de cette action sont :

- Réduire les apports en déchetteries,
- Collaboration avec la commune pour alimenter les sites de compostage collectifs de leur commune et de leur école,
- Favoriser la mutualisation en permettant un achat groupé entre plusieurs communes et ainsi renforcer la coopération intercommunale.

La commune de Clussais-la-Pommeraie a déposé en date du 17/09/2026 un dossier de demande d'aide pour l'achat d'un broyeur répondant aux critères définis dans le règlement du fonds de concours, et pour un montant total de 22 500€ HT. Le dossier étant complet et au vu des montants définis, la communauté de communes peut attribuer un montant total de 4000€, correspondant au plafond de participation pour l'acquisition par une seule commune défini dans le règlement du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ATTRIBUER à la commune de Clussais-la-Pommeraie un fonds de concours d'un montant de 4 000 € pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux, dans les conditions prévues par le règlement du fonds de concours approuvé par délibération n° C25_09_2025_09 du 25 septembre 2025 ;
- AUTORISER le président à signer la convention d'octroi de l'aide annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
5e VP en charge du cycle de l'eau et de la protection de la ressource
28 oct. 2026

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
27 oct. 2026